

Bulletin d'informations



Saint-Médard-sur-Ille

N°24 Juillet 2015

Sommaire

Edito.....	p. 1
Conseils municipaux.....	p. 2
Présentation de l'équipe municipale.....	p. 3
Budget.....	p. 4 et 5
Acquisitions de tondeuses.....	p. 6
Plan de tonte.....	p. 6
ALSH.....	p. 7
Au fil de l'âge.....	p. 7
Bibliothèque.....	p. 7
Les T.A.P.....	p. 8
Salle des sports.....	p. 8
Lotissement des Poiriers.....	p. 9
Avis du conseil municipal sur projets d'extension.....	p. 10
BVII et Val d'Ille.....	p. 11 et 12
Les associations.....	p. 13 à 15
Etat-civil - Urbanisme Agenda - Erratum.....	p. 16

Bulletin d'informations de Saint-Médard-sur-Ille

Siège social : 2, rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-sur-Ille
Tél. 02 99 55 23 53 - Fax 02 99 55 67 00
Courriel : mairie@smdsi.fr
Site : www.saint-medard-sur-ille.fr

Responsable de publication :
Lionel Van Aertryck

Rédaction Commission
Communication :
Laurence Moiré,
Romain Lemarchand,
Jérôme Bournonville,
Nathalie Montembault
et Stéphane Quernec

Création & Impression :

Imp. **ajmco** IMPRIM'VERT

Impression encre végétale
sur papier 100 % recyclé



Edito

Un an après

Une année s'est déjà écoulée depuis les dernières élections municipales. Beaucoup de décisions ont été prises et de nombreux dossiers ont avancé. D'autres sont encore en projet ou sur le point de démarrer.

Solliciter les suffrages de la population et être élu nous engage. Cela implique de fait, le devoir de participer aux groupes de travail, aux commissions et aux conseils municipaux afin de contribuer à la gestion du bien commun.

Les nouveaux conseillers municipaux ont ainsi pu prendre concrètement la mesure de l'engagement qu'ils ont pris auprès des citoyens, et ce que cela implique en terme de disponibilité, de complexité parfois d'analyse des dossiers, de relations avec des partenaires, de contact direct avec les concitoyens, de travail de réflexion au sein d'une équipe pour faire avancer les idées et les projets. Chacun a pu profiter de cette expérience pour se positionner pour la suite du mandat et confirmer ou non son engagement. Deux conseillères ont décidé d'arrêter l'aventure, d'autres ont repris le flambeau et surtout les responsabilités laissées vacantes pour assurer le fonctionnement des missions que nous devons assurer. Toutes ces décisions sont respectables et je remercie sincèrement, en tant que maire, tout investissement personnel des élus au service de notre collectivité. A la suite de ces décisions personnelles, j'ai réorganisé l'exécutif du conseil municipal et quelques délégations ont été réaffectées. L'aventure continue avec une équipe remaniée, mais toujours avec le souci de privilégier l'intérêt général.

Cette année était aussi un jalon important que nous avons fixé lors de la campagne des municipales 2014 : nous nous étions engagés à prendre position sur les projets d'extension de la carrière. Les conseillers ont pris connaissance de tous les aspects de ce dossier et ont pu ainsi mesurer l'enjeu de cette décision. Au regard de la priorité donnée à la vocation résidentielle et touristique de notre commune, le conseil municipal, à l'unanimité, a officiellement pris position contre tout projet d'extension de la carrière (voir l'article sur ce sujet dans le présent bulletin).

D'autres décisions importantes seront à prendre dans les mois qui viennent, en particulier concernant le projet de suppression du passage à niveau de la Halte. Une concertation devait avoir lieu en juin, mais celle-ci a été repoussée sine die à la demande du préfet d'Ille-et-Vilaine. Nous restons vigilants et mobilisés pour défendre les intérêts de la commune, de tous ses habitants et entreprises qui pourraient être impactés dans leur quotidien par le scénario qui sera choisi.

Pour terminer, et comme chaque année, je vous donne rendez-vous en août pour la traditionnelle fête communale organisée par les bénévoles du comité des fêtes. Je sais pouvoir compter sur leur implication pour faire de cette rencontre un événement festif et convivial pour le plus grand plaisir de tous. Venez nombreux profiter de ce moment important.

Le maire, Lionel Van Aertryck

Principales décisions des conseils municipaux de mars, avril et mai 2015

Séance du 24 mars 2015

Les résultats des différents budgets communaux (commune, assainissement, photovoltaïque, ZAC, lotissement) de l'année 2014 ont été affectés aux budgets primitifs 2015.

Les budgets primitifs proposés, avec en particulier une section de fonctionnement du budget principal qui s'élève à 959 941 € et une section d'investissement à 1 324 159 € (voté par 10 voix pour et 5 voix contre) ont été approuvés.

Les taux d'impositions ont été revalorisés après 2 années sans évolution en leur appliquant une augmentation globale de 2,5 %. Ainsi la taxe d'habitation passe de 13,77 % à 14,11 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 16,51 % à 16,92 %).

Le prix de vente des parcelles du lotissement des Poiriers (pour une surface totale de 1134 m²) destinées à accueillir 6 logements locatifs sociaux portés par l'opérateur social NEOTOA, a été fixé à 51 930,06 € TTC (soit près de 45 €/m²).

Séance du 28 avril 2015

Régine Ledreux a été élue 4^e adjointe, en charge des affaires sociales et des associations, en remplacement d'Isabelle Paris, démissionnaire.

Chantal Hulaud a été désignée membre du CCAS.

La phase Avant-Projet Définitif du projet de rénovation et extension de la salle des sports proposée par l'architecte Vincent Boulet a été validée.

Un avis défavorable a été émis à l'unanimité sur les projets d'extension de la carrière que lui a soumis la SOGETRAP, considérant que ces derniers constituent des freins au développement résidentiel et touristique de la commune.

L'aide aux familles a été fixée à 6,50 € par jour et par enfant aux ALSH du secteur pour la période d'été 2015. Cette aide n'est pas applicable la semaine du XX au XX août, puisque l'ALSH communal sera ouvert

Afin d'équiper le service espaces verts de la commune et renouveler le matériel de tonte, il a été décidé l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'une tondeuse de marque TORO au prix de 18 750 € TTC.

Séance du 16 mai 2015

L'indemnité par conseiller délégué (au nombre de 2 à présent) a été fixée à 279,69 € brut (contre 186,46 € brut pour chacun des 3 conseillers auparavant).

Monsieur le Maire a été autorisé à signer un avenant à la convention de portage de plusieurs parcelles située dans le périmètre de la ZAC

de la Croisée des Chemins (pour une surface totale de 1851+232+2384 m²) par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne visant à fixer au 15 juillet 2016 la fin du portage, avant leur acquisition par la SADIV, concessionnaire de la ZAC.

Les demandes de subventions pour l'année 2015 aux associations locales ont été approuvées pour un montant total de 9 865 € (montant 2014 : 8 175,20 €).

Dans le cadre du projet d'ouverture de la cantine municipale aux personnes extérieures, proposé par le comité consultatif « au fil de l'âge » et destiné à proposer des rencontres inter générationnelles, le prix du repas a été fixé à 5 €.

Monsieur le Maire a été autorisé à déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du député Thierry Benoit pour le lotissement communal Les Poiriers qui accueillera le projet d'auto-construction accompagnée porté par NEOTOA et les Compagnons Bâisseurs.

Le conseil municipal a refusé de verser une participation d'un euros par habitant demandée pour la première fois cette année par l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et Chevaigné (OCSPAC).

> Vie Municipale

Présentation de l'équipe municipale

Suite aux démissions d'Isabelle Paris et de Fabienne Nourry de leur mandat de conseillères municipales courant avril et mai 2015, une réorganisation du conseil municipal a eu lieu.

Régine Ledreux a été élue 4^e adjointe de la commune de Saint-Médard-sur-Ille, lors du conseil municipal du 28 avril 2015, avec les délégations aux affaires sociales et à la vie associative. Laurence Moiré, première adjointe, devient déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse, et conserve les finances et la culture. Stéphane Quernec est conseiller délégué à la communication.

Portraits et délégations de l'équipe municipale désormais constituée de 13 membres :



**Lionel
VAN AERTRYCK,**
Maire



Laurence MOIRÉ,
*Adjointe
aux finances,
aux affaires scolaires
et à la culture*



**Romain
LEMARCHAND,**
*Adjoint
à la voirie
et aux bâtiments*



**Guillaume
BOULASSIER,**
*Adjoint
à l'environnement
et à l'assainissement*



**Régine
LEDREUX,**
*Adjointe
aux affaires sociales
et aux associations*



Michel BULET,
*Conseiller délégué
aux travaux*



Stéphane QUERNEC,
*Conseiller délégué
à la communication*



**Julien
BAILLEUL,**
Conseiller



**Jérôme
BOURNONVILLE,**
Conseiller



**Nicolas
BRAULT,**
Conseiller



**Chantal
HULAUD,**
Conseillère



**Catherine
LANGLAIS,**
Conseillère



**Nathalie
MONTEBAULT,**
Conseillère

> Vie Municipale

Le budget de la commune

Le premier trimestre de chaque année est le moment durant lequel le conseil municipal doit valider le compte administratif de l'année précédente et constituer le budget primitif pour l'année en cours.

Le budget est composé d'un budget principal et de budgets annexes (tel que le budget assainissement, lotissement, photovoltaïque). Le budget principal doit être voté à l'équilibre : les dépenses ne peuvent pas excéder les recettes prévues de fonctionnement, et la commune doit être capable de rembourser les emprunts qu'elle a contractés. Le vote du budget primitif acte des dépenses autorisées pour l'année.

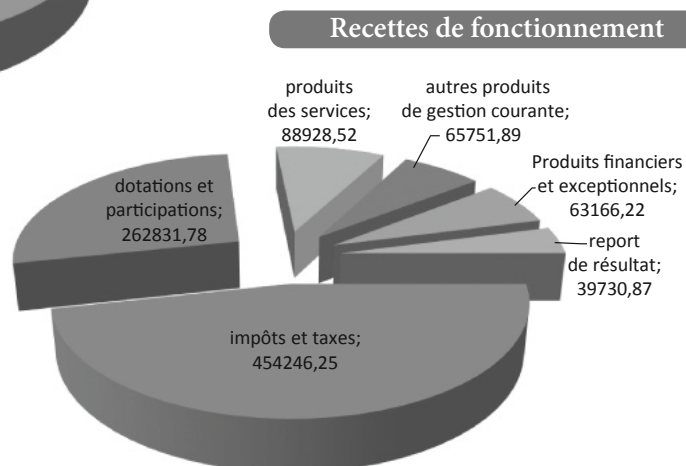
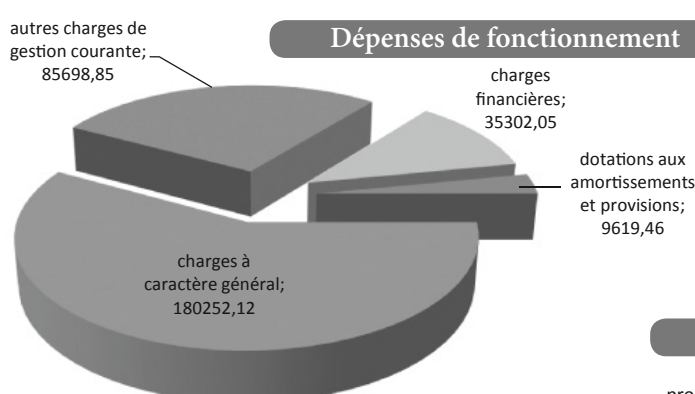
Les comptes administratifs : Le compte administratif 2014 constate l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2014 en fonctionnement (opérations nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune, tels que les services administratifs, l'entretien des bâtiments communaux, l'école) et en investissement (opérations qui s'inscrivent dans le long terme telle que l'acquisition du véhicule électrique pour les services techniques, création d'un colombarium...).

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement	742 733,88 €	974 655,53 €		231 921,65 €
Investissement	338 243,74 €	353 181,62 €		14 937,88 €

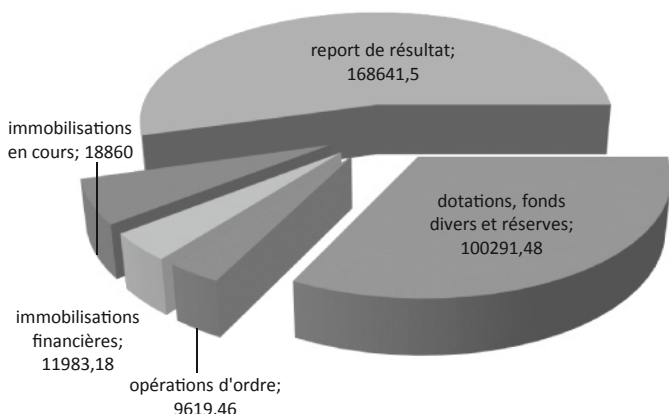
Le fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 1,02 % par rapport à l'année 2013. La tendance à la restriction budgétaire impulsée par le gouvernement n'a pas épargné Saint-Médard-sur-Ille. Les annonces de baisse de dotations faites depuis 2013 ont conduit le conseil à plus de prudence budgétaire notamment en raison de la mise en place des temps d'activité périscolaire. Nous constatons d'ailleurs une augmentation des charges de personnel de 6,5 %. Aucun emprunt n'ayant été contractée en 2013, les charges financières ont, elles, baissé de 9 %, ce qui permet de restaurer la capacité d'endettement de la commune pour financer d'autres projets.

Les recettes de fonctionnement : elles ont augmenté de 12,6 % par rapport à 2013.



Les recettes d'investissement 2014



L'investissement : Le nouveau conseil a souhaité prendre du recul avant d'entreprendre des investissements et mettre en place les analyses nécessaires à la réalisation optimale des projets tels que la rénovation de salle des sports et de la salle des fêtes.

Les dépenses d'équipement 2014

Equipement école	25 019, 21 €
Toiture salle des fêtes	17 982, 48 €
Etude rénovation salle des sports	10 914, 49 €
Matériel de transports	14 598, 50 €
Matériels informatiques	664, 69 €

Quelques indicateurs de gestion : L'épargne brute qui mesure la capacité de la commune à financer elle-même ses projets, pour 2014 s'élève à : 201 810,24 €. La capacité de désendettement de la commune est un indicateur qui permet d'évaluer le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité des emprunts sous la condition qu'aucun nouvel emprunt ne soit contracté. Jusqu'à 8 ans, la situation est satisfaisante. Pour 2014, cet indicateur est de 4,31 années.

Budgets annexes : Pour certains services publics, il est nécessaire de constituer des budgets annexes. Ils sont distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. A Saint-Médard-sur-Ille, ils sont au nombre de 4 (Assainissement, SPIC Photovoltaïque, ZAC, Lotissement). Les comptes administratifs de ces budgets annexes sont consultables en mairie.

Le budget primitif 2015

Ce budget fait état des opérations prévues pour l'année 2015.

Il s'inscrit dans une volonté de mise en œuvre de nouveaux projets tout en gardant une bonne maîtrise des coûts.

Le fonctionnement : Le budget de fonctionnement, en hausse par rapport à l'année 2014 (+ 29 %), prend en compte les frais supplémentaires liés aux temps d'activité périscolaires mis en place en septembre 2014 à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, que la collectivité devra supporter sur une année complète, le remplacement de petits matériels devenu obsolète.

Dépenses	959 941,00 €	Recettes	959 941,00 €
Charges à caractère général	207 518,12 €	Atténuation de charges	17 122,15 €
Charges de personnel	468 787,03 €	Opération d'ordre de transfert	0 €
Dépenses imprévues	2 000 €	Produits des services	83 239 €
Autres charges de gestion courante	154 594,90 €	Impôts et taxes	451 747,04 €
Charges financières	32 488,48 €	Dotations et participations	273 626,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Autres produits de gestion courante	14 426,45 €
Dotations aux amortissements et provisions	8 345,56 €	Produits financiers	6 107,75 €
Virement à la section d'investissement	86 206,91 €	Produits exceptionnels	1 442,54 €
		Résultat reporté ou anticipé	112 230,07 €

Le budget tel qu'il est présenté, tient compte de la baisse des dotations de l'État confirmé en ce début d'année. Ces dotations devraient ainsi baisser au moins jusqu'en 2017. Le montant des impôts et taxes du tableau ci-dessus est défini par rapport aux taux en vigueur en 2014.

En effet les taux d'imposition ont été votés à la suite du vote du budget primitif. Le conseil municipal a décidé une revalorisation de ces taux.

Les taux d'imposition 2015 (voir tableau ci-contre) :

	Taux 2014	Taux votés pour 2015
Taxe d'habitation	13,77 %	14,11 %
Taxe foncière (bâti)	16,51 %	16,92 %
Taxe foncière (non bâti)	34,44 %	35,30 %

L'investissement

Dépenses	1 324 085,46 €	Recettes	1 094 467,53 €
Immobilisations incorporelles	70 253,20 €	Dotations, fonds divers et réserves	120 295,79 €
Immobilisations corporelles	43 653,22 €	Subventions d'investissement	15 736,00 €
Immobilisations en cours	1 123 972,13 €	Emprunts et dettes assimilées	946 452,07 €
Emprunts et dettes assimilées	86 206,91 €	Autres immobilisations financières	11 983,67 €
		Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	8 345,56 €
		Excédent d'investissement	14 937,88 €

L'investissement en 2015 est élaboré autour des projets de rénovation de la salle des sports et de la salle des fêtes. Ces dépenses d'investissement sont envisagées de la manière suivante

Extension salle de sports	618 162,00 €
Rénovation Salle des fêtes	381 000,00 €
Voirie	186 914,63 €
Ecole publique	28 695,50 €

Budgets annexes : En plus du budget principal, quatre budgets annexes ont été votés par l'assemblée délibérante. Les budgets primitifs de ces budgets annexes sont consultables en mairie.

Acquisitions de tondeuses

Après avoir fait un état des lieux sur les surfaces actuelles et futures des espaces verts à entretenir ainsi qu'un bilan sur les moyens dont dispose la commune, force est de constater que le matériel plutôt vieillissant ne répondait pas complètement à la contrainte des agents.

Le 12 juin, deux tondeuses professionnelles flambant neuves ont été livrées aux agents par les établissements SOLVERT de Vern-sur-Seiche. A cette occasion, les agents ont été formés pour la prise en main.

Ainsi, une tondeuse autoportée de la marque TORO a été retenue

avec l'avis technique des agents. La Z Master 7000 est équipée d'un moteur diesel KUBOTA de 23 cv, d'une coupe flottante de 132 cm avec un rayon de braquage zéro. Ce modèle, d'une grande maniabilité, fournit toute la puissance requise pour les travaux les plus difficiles.

La deuxième tondeuse, une TORO également, est un modèle autotracteur équipé d'un moteur KAWASAKI de 6,5 cv pour une coupe de 53 cm.

Ces deux tondeuses possèdent la technologie du Mulching Recycler permettant de réduire considérablement le temps de tonte.

Cet ensemble a été négocié au tarif de 18 750 Euros TTC, incluant la carte grise, l'immatriculation, le kit homologation route, la formation des agents et la mise en service (garantie de 2 ans).



Plan de tonte

La carte ci-contre présente le plan de tonte mis en place sur la commune et plus particulièrement dans le bourg. Ce plan de tonte constitue un élément de la démarche de gestion différenciée des espaces verts.

L'objectif est d'adapter le mode de gestion et d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. L'aspect des gazons (fréquence de tonte, hauteur de coupe) est respectueux de son usage et de sa vocation (place de l'église, zone de jeu, bordure de route...) mais avec la volonté d'attirer et d'abriter la biodiversité.

Les passages de tondeuses sont rationalisés, programmés et maîtrisés.

Cette gestion doit permettre de gagner du temps et donc de l'argent, de moins polluer (phytosanitaires, essence), de développer des auxiliaires du jardin et de créer des ambiances, de scénariser.



Cinq zones ont été retenues, de caractéristiques suivantes :

- Zones de prestige : hauteur maximale de 4 cm, plus de 25 passages par an ;
- Zones structurées : hauteur maximale de 9 cm, de 8 à 15 passages par an ;
- Zones rustiques : hauteur maximale de 20 cm, de 5 à 10 passages par an ;

- Zones nature : de 3 à 4 passages par an ;
- Fauchage agricole : production de foin, 2 passages par an.

C'est la première année d'application de ce plan. Il fera l'objet d'ajustements, d'améliorations en fonction des saisons, du retour de terrain des agents et de vos remarques et propositions.

> Vie Municipale

ALSH - Le centre de loisirs de St-Médard sera ouvert cet été du 24 au 31 août inclus

Comité « Au fil de l'âge »

Depuis sa mise en place le comité « *Au fil de l'âge* » fait preuve d'une énergie positive. Des liens se créent entre les bénévoles ou élus et certains seniors de la commune. Des besoins ont pu être identifiés avec recherches de solutions.

Le 27 mai, les premiers volontaires pour un repas à la cantine avec les enfants du centre de loisirs nous ont fait part de leur satisfaction et renouvèleront l'expérience 2 mercredi par mois.



Pour réunir des bonnes volontés et créer du lien, il a été proposé une matinée citoyenne, le 20 juin, avec une activité jardinage! Quelques personnes se sont mobilisées pour cette première. Nous avons pu aider certains habitants du bourg pour du désherbage et un peu de nettoyage autour du terrain de tennis a pu être réalisé. Un repas partagé a terminé cette opération dans la bonne humeur en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

Le prochain rendez-vous à noter est la semaine bleue dédiée aux aînés et personnes porteuses de handicap, le jeudi 15 octobre prochain à 14 heures salle polyvalente. Vous pourrez voir une pièce de théâtre « *Juliette aux pays des embûches* » suivie par un débat avec des professionnels de la santé et des services à domicile.



Bibliothèque municipale

Lectures Esti'Val d'Ille 2015

La soirée d'ouverture des lectures Esti'Val d'Ille a eu lieu mercredi 24 juin à la bibliothèque de Langouët. Les habitants du Val d'Ille ont pu découvrir les animations proposées du mercredi 1er au vendredi 11 juillet dans les bibliothèques du Val d'Ille.

La bibliothèque de Saint-Médard, en partenariat avec la communauté de communes, propose le 8 juillet, « *Mes mains et mes pieds n'en font qu'à leur tête* », un spectacle destiné à un public de 6 mois à 4 ans, créé par la compagnie « *Les Troubaquoi?* ». Claire Prigent, comédienne, présente « *une chorégraphie de mains et de pieds dans laquelle l'enfant s'amusera à reconnaître les gestes du quotidien* ».

Gratuit, ce spectacle aura lieu à 11 heures place de l'église de Saint-Médard.

Vous pouvez retrouver le programme détaillé des animations sur <http://lecture.valdille.fr/> et réserver vos places pour les animations auprès d'Hélène Gruel au 02 99 69 86 89.

Atelier bricolage d'été

Le bricolage d'été de la bibliothèque a eu lieu samedi 4 juillet dans la matinée dans la salle d'étude de l'école. Les enfants (petits et grands) ont pu réaliser plusieurs origamis : boîtes à crayons, animaux, décors... et ont pu emprunter de nombreux documents pour s'entraîner à la maison.

Horaires d'été

La bibliothèque reste ouverte tout le mois de juillet chaque mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30 et samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

Elle sera fermée du 1^{er} au 23 août, les horaires habituels seront repris à partir du mercredi 26 août.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite de très bonnes vacances...

Contacts : BM Saint-Médard-sur-Ille - 15 rue des écoles
02 99 55 66 40 - bibliotheque@saint-medard-sur-ille.fr
Catalogue en ligne : www.saint-medard-sur-ille.fr/bibli

> Vie Municipale

Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

Depuis la rentrée 2014, la municipalité a mis en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Des temps d'activités périscolaires se déroulent du lundi au jeudi, de 16 h 30 à 17 h 30. La coordination d'ensemble est pilotée par la responsable du Centre de Loisirs et la mise en œuvre des activités a été confiée aux animateurs du centre de loisirs ainsi qu'à certains acteurs de la commune (Bibliothèque, association Chlorophylle...).

L'objectif des TAP est de proposer aux enfants de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées. L'équipe a mis en place des ateliers thématiques où les enfants

ont pu découvrir des activités sportives, artistiques, scientifiques, culturelles... telles que :

- Ateliers manuels : Ça m'inspire, Déchets d'œuvres, Scrapbooking, La fabrika'jeux;
- Ateliers d'expressions : L'atelier du photographe, Cie Mamadou, Hollywood, Sketchs;
- Ateliers sportifs : Ultimate, Base-Ball, Jeux collectifs, volley-ball;
- Atelier autour du livre : Jeu bouquine;
- Atelier scientifique : Labo du doc;
- Atelier nature : Nature et jeux.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles propositions d'activités.

> Les Projets

Rénovation de la salle des sports : validation de l'avant-projet définitif

La municipalité en concertation avec les associations utilisatrices, a entamé depuis plusieurs mois une réflexion sur la rénovation et l'extension de la salle des sports afin de répondre à un besoin de stockage, d'accessibilité des sanitaires et d'amélioration globale de cet équipement.

Lors du conseil municipal du 28 avril, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif de rénovation et d'extension de la salle des sports conçu par l'architecte Vincent Boulet.

Le projet permettra de mettre aux normes les sanitaires et de les rendre confortables, en les déplaçant au niveau de l'espace de stockage actuel. L'espace ainsi libéré permettra de rendre les vestiaires plus spacieux.

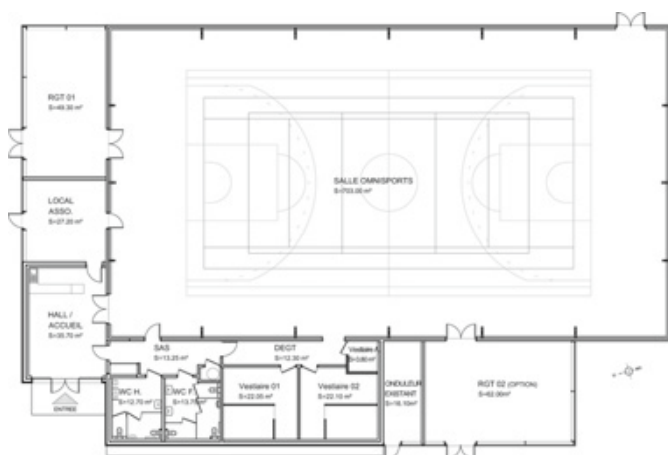
Des travaux de rénovation de la salle existante consisteront principalement à créer une isolation à la fois thermique et acoustique pour assurer un bon confort



d'utilisation pour les usages sportifs et les manifestations des associations. Un éclairage naturel sera recréé grâce à de larges bandes en polycarbonate de chaque côté de la salle. Il est également prévu une réfection du sol sportif. Enfin, le réseau électrique sera revu intégralement pour être remis aux normes.

Une extension au nord est prévue, l'entrée de la salle se fera désormais par un espace d'accueil et de convivialité avec un comptoir, le nouveau local de rangement sera plus grand (50 m² au lieu de 30 m² actuellement). Est également prévu un local pour les associations, équipé d'un évier avec plan de travail et permettant d'installer du matériel de cuisson lorsque des repas doivent être préparés sur place (galettes-saucisses, moules-frites, etc.). Le 2^e espace de stockage prévu en option au sud du local onduleur ne sera a priori pas retenu pour le moment afin de respecter une enveloppe budgétaire raisonnable.

Actuellement, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 445 000 € HT. Cette validation de l'avant-projet définitif va permettre de poursuivre la réflexion et d'obtenir un chiffrage plus précis des travaux afin de décider des suites à donner à ce projet.



Les Projets

Lotissement des Poiriers

Le nouveau lotissement de la commune est un ensemble de 35 lots pouvant recevoir des maisons individuelles et d'un îlot de six logements locatifs sociaux. Parmi les 35 lots, 10 sont dédiés à un projet d'auto-construction accompagnée et 25 sont des lots libres ouverts à la commercialisation. Au 10 juin 2015, 9 de ces 25 lots sont déjà vendus, 8 sont réservés et 8 sont disponibles à l'acquisition.



Ces logements seront situés au Sud du lotissement, l'accès aux maisons s'effectuera au côté Nord.

Les six maisons sont traitées en deux groupements distincts de trois maisons accolées. Le traitement architectural de l'ensemble est homogène dans sa volumétrie pour une bonne intégration du projet dans son environnement. Les logements se développent sur deux niveaux. Les RDC sont accessibles depuis le Nord et les jardins se développent côté Sud.

Maître d'ouvrage : NEOTOA

Maître d'œuvre : Le Labo - Véronique Cornillet
Architecte DPLG

Contact pour les réservations de lots :

Étude de Maître LORET, Notaire

17 bis, rue de Rennes - 35250 Saint-Aubin-d'Aubigné

Tél : 02 99 55 20 08 - Fax : 02 99 55 57 35

mathieu.loret@notaires.fr - www.notaire-saintaubin.fr

Focus sur l'opération de locatifs sociaux

Le projet réalisé pour le compte de Néotoa consiste en la construction d'un ensemble de logements individuels locatifs sociaux constitué de 6 maisons groupées (5 Type 4 et 1 Type 5).



Lots en autoconstruction accompagnée

Pour les logements en autoconstruction accompagnée, l'association des compagnons bâtisseurs est toujours à la recherche de ménages volontaires.

L'auto-construction accompagnée, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de participer fortement à la construction de votre habitat pour en faire baisser le coût global :

Vous donnez de votre temps (week-end, vacances), collectivement (avec d'autres autoconstructeurs), pour une économie sur le coût total de la construction.

La dynamique collective de participation à la construction facilitera un futur voisinage convivial et solidaire.

Comment construire quand on n'a pas de compétences dans le bâtiment ?

Les Compagnons Bâtisseurs vous accompagnent : un apport technique par un professionnel du bâtiment, un accompagnement tout au long du projet, des garanties (assurance décennale, accès facilité à l'assurance dommage ouvrage).

Contact : Sandra Robert-Tissot

Compagnons Bâtisseurs Bretagne

22, rue de la Donelière - 35000 Rennes

Tél : 02 99 02 60 60 - 06 45 92 76 40 - Fax : 02 99 02 60 70

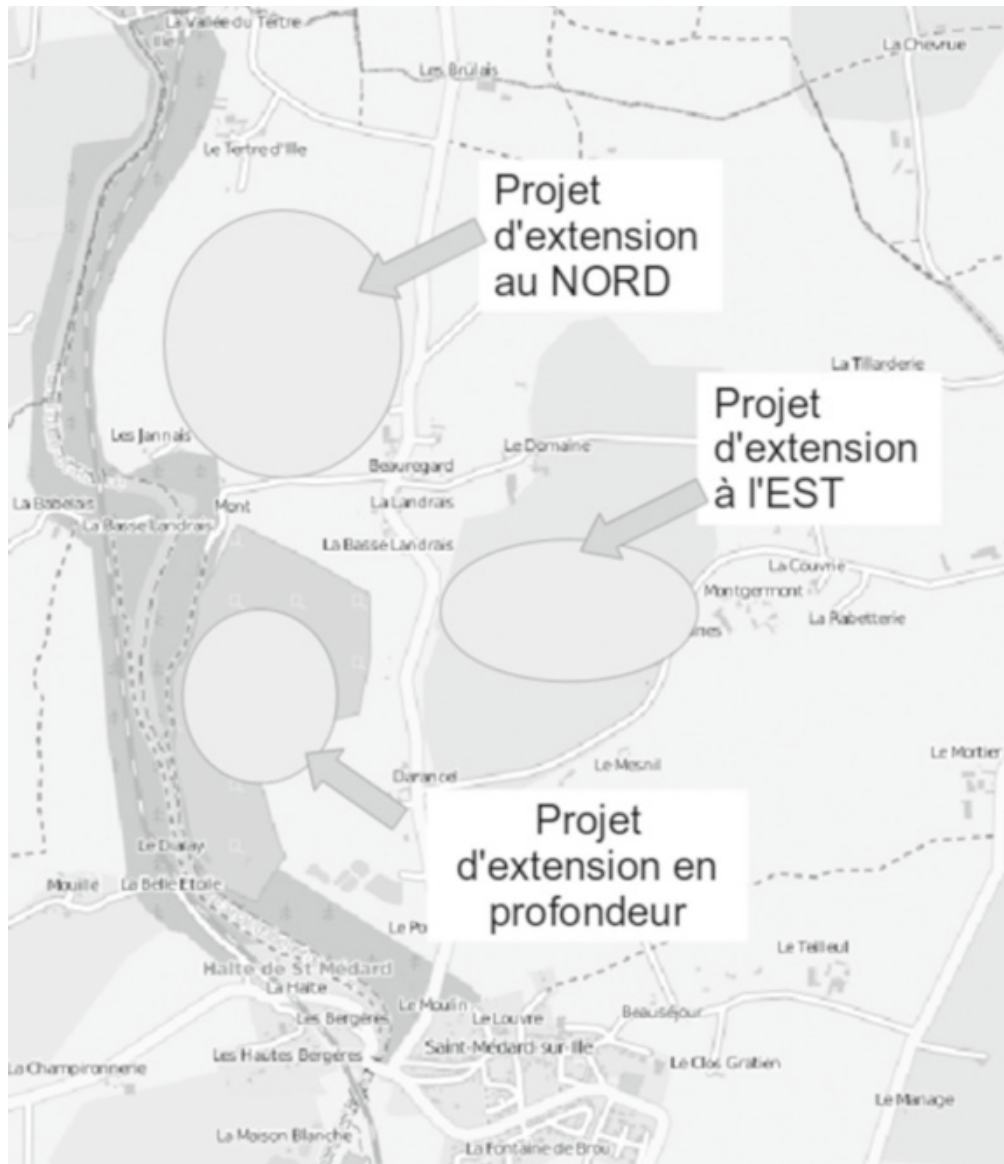
s.robert-tissot@compagnonsbatisseurs.eu



Avis du Conseil Municipal sur les projets d'extension de la SOGETRAP

La société SOGETRAP a présenté ses projets d'extension de la carrière de Saint-Médard-sur-Ille et a sollicité un avis du conseil municipal.

Lors de sa séance du 28 avril 2015, le conseil municipal a pris position.



Les projets d'extension de la carrière de Darancel.

- l'activité d'extraction de granulat sur le site actuel et les sites envisagés présente des dangers de circulation (nombreux camions, erreurs de conduite, projections de cailloux, détériorations des voies, etc.), des nuisances lourdes (bruits, poussières, vibrations, paysage, détérioration de l'habitat, etc.) et des risques de pollution du milieu aquatique (exhaure des eaux de fond de fouille acides et chargées en métaux lourds, stockages des boues de traitement sur site, impact des tirs, etc.);
- les extensions proposées Nord et Est détruiraient des maisons, des hameaux environnants et que l'extension en profondeur toucherait le bourg et des hameaux à nouveau, avec les conséquences lourdes induites sur leurs habitants;
- l'extension acquise de la carrière SOGETRAP de Guipel répond aux besoins de l'activité ; l'emploi est maintenu ; la fin d'exploitation du gisement de Saint-Médard permet une transition planifiée ; le site de Guipel est équidistant des 2 bourgs et l'habitat est plus diffus et les axes routiers adaptés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis **négalif** sur les projets présentés d'extension au nord, à l'est et en profondeur de la carrière de Darancel.

Après avoir :

- rencontré le directeur de la carrière qui a pu présenter ses projets aux membres du conseil municipal ;
- organisé des entretiens avec les membres du comité de suivi de la carrière qui le souhaitent ;
- échangé sur ces éléments et mis en balance le développement de la carrière de Darancel et celui de la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

Considérant que :

- les qualités écologiques, agricoles et paysagères constituent l'attrait principal de la commune de Saint-Médard-sur-Ille ;
- le caractère industriel de la carrière et sa proximité avec le bourg, cœur du futur développement communal, nuisent à sa vocation résidentielle et touristique, et menacent la viabilité des projets de lotissement (en cours de commercialisation), de zone d'aménagement concerté (200 logements sur 15 ans) et d'infrastructures de tourisme vert (aire naturelle, parcours pédagogiques, etc.) ;

Environnement



Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet

Bilan de la 10^e édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides (20-30 mars 2015)

Des actions de sensibilisation, de formation et d'information sur les alternatives aux pesticides ont été menées sur 10 communes du territoire du bassin versant de l'Ille et de l'Illet.



Celles-ci ont été réalisées par les communes, les associations locales (Chlorophylle - Saint-Médard-sur-Ille) et le SMICTOM d'Ille et Rance, le syndicat apportant lui, une aide financière et technique à leur réalisation.

Les animations proposées en 2015 ont été un succès avec près de 490 personnes touchées.

Les agriculteurs du bassin versant s'engagent pour la qualité de l'eau

Préserver l'environnement tout en maintenant une production agricole économiquement viable, voilà un défi pour les agriculteurs. Chaque exploitation agricole a un système qui lui est propre, des atouts et des contraintes avec lesquels l'agriculteur doit composer. L'enjeu n'est donc pas de trouver une unique solution pour tous mais bien de mobiliser sur chaque exploitation les outils adaptés.

Comme il le fait également avec les communes, le syndicat de bassin versant de l'Ille et de l'Illet souhaite accompagner les agriculteurs, en lien avec les organismes agricoles, dans des changements de pratiques

permettant une amélioration de la qualité de l'eau.

C'est dans ce cadre que le syndicat de bassin versant propose depuis 4 ans aux agriculteurs de tester des outils de désherbage mécanique du maïs sur une parcelle de leur exploitation. Le but est d'aller au-delà d'une démonstration de matériel. En testant ainsi sur une parcelle, l'agriculteur peut plus facilement se rendre compte de l'efficacité des outils mais aussi de leurs limites. Pour que ce test ne fasse pas prendre de risque économique à l'agriculteur, le syndicat de bassin versant finance l'accompagnement technique par un conseiller spécialisé ainsi que les passages d'outils.

En 2015 comme les années précédentes, une dizaine d'agriculteurs se sont engagés dans cette action pour tester le désherbage mécanique sur maïs. Les itinéraires techniques entre passages d'outils mécaniques et traitements chimiques ont été adaptés aux parcelles, aux conditions météorologiques et aux contraintes de chaque exploitation.

Le bilan qui a été fait ces 3 précédentes années a montré une nette tendance

à la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires lorsque des outils de désherbage mécanique ont été utilisés.

Les brochetons étaient au rendez-vous sur l'Ille...

Les deux frayères à brochets réalisées par le Syndicat sont désormais fonctionnelles : elles possèdent toutes les deux une végétation dense et appropriée (herbes de prairie) les rendant très attractives pour le brochet mais aussi pour une multitude d'espèces floristiques et faunistiques.

Pour leur deuxième année de fonctionnement, le bilan des frayères à brochet est satisfaisant, malgré une année 2015 défavorable pour leur reproduction. En effet, la fin de cet hiver a été relativement sèche et n'a donc pas engendré de crue sur l'Ille, condition sine qua none pour le « remplissage » des frayères et donc le frai du brochet.

Sur la frayère de Saint-Médard-sur-Ille, aucun brocheton n'est ressorti, mais environ 200 gardons et 50 tanches ont pu s'y développer et repartir vers l'Ille.





De plus, cette année d'autres espèces de poissons ont été inventoriées comme de la lamproie de planer, le gardon et la tanche mais aussi, comme l'année dernière, plusieurs espèces d'amphibiens (tritons, grenouilles), preuve que les frayères à brochet constituent des annexes hydrauliques privilégiées pour la reproduction de nombreuses espèces et par conséquent à la bonne santé de nos rivières.

Renseignements : www.bvii.fr

Communauté de communes du Val d'Ille

Fauchage des bords de route 2015

Les bords de route revêtent un intérêt écologique fort et jouent notamment un rôle très important de « corridors écologiques » dans la circulation des espèces végétales et animales. Ils abritent une faune et une flore variées, constituent le premier élément de paysage perceptible depuis la route et interviennent dans l'épuration des eaux ruisselant sur la chaussée.

Sur votre commune

La communauté de communes du Val d'Ille, qui a la compétence « voirie » gère l'entretien des bords de route communale. A l'échelle d'une commune, on distingue la voirie « de l'agglomération » (bourg) qui est entretenue par votre Mairie de la voirie située « hors agglomération » (campagne), qui est entretenue par la communauté de communes du Val d'Ille.

• sur un même bord de route, on distingue également trois parties : accotement, fossés et talus. La limite du domaine public, c'est à dire de la partie entretenue par la Mairie ou la communauté de communes, est, sans cas particulier, la moitié haute du talus. Cela veut dire que

tous les arbres, isolés ou en haie situés au-delà de cette limite, sont à la charge du propriétaire de la parcelle.

Sur les 436 km de bord de route entretenus par la Communauté de communes, des opérations de fauchage et ramassage sont effectuées tous les ans.

- les accotements : fauchés deux fois par an (à partir de juin et à partir de septembre)
- les fossés-talus une seule fois par an (à partir de septembre). On appelle ce fauchage de fin d'été « fauchage tardif » ; des panneaux en bois ont été installés à titre pédagogique.

L'herbe ramassée est valorisée dans deux unités de méthanisation à la ferme du territoire. Il est important de ne pas faucher les bords de route à la place du Service Voirie du Val d'Ille car l'herbe laissée sur place n'est plus valorisable en méthanisation.

Pour qui ?

Ce mode de gestion bénéficie certes à la nature (coquelicot, boutons d'or, orchidées, papillons, araignées, chardonnerets, hérissons) mais aussi à la population : moins de pollution de l'air par des passages moins

fréquents des engins de fauchage, moins de matière organique et d'hydrocarbures dans l'eau des cours d'eau, et plus de biodiversité, donc plus d'insectes pollinisateurs, par exemple !

Et les chardons ?

La communauté de communes a abandonné l'usage des produits phytosanitaires en 2008. Pour lutter contre la prolifération des chardons (*Cirsium Arvense*) ou des parcelles (*Rumex obtusifolia*) vers les parcelles agricoles, des campagnes de coupe mécanique sont effectuées tous les ans (en juin-juillet). Les « foyers » de plus de 4 m² situés en bordure de parcelles agricoles sont visés en priorité. Les habitants, les agents communaux et tous les propriétaires de terrain où le chardon a tendance à s'installer, sont invités à faire de même : couper voire arracher le plant pour éviter la prolifération.

*La méthanisation est un procédé de transformation de la matière organique (dont de l'herbe) qui produit du biogaz (méthane) et du digestat (un très bon fertilisant). Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut être valorisée sous différentes formes : pour alimenter un cogénérateur afin de produire de l'électricité, un réseau de gaz (après épuration), ou même comme carburant.

Contact : service environnement du Val d'Ille - 02 99 69 86 86 - sabina.badea@valdille.fr

> Vie Associative

Comité des Fêtes



Comme chaque année, le Comité des Fêtes renouvelle sa traditionnelle fête d'été qui aura lieu les 22 et 23 août 2015, à proximité de la salle des sports.

Avec au programme : samedi 22 à partir de 19 heures, repas sur place, et suite au succès des années précédentes, nous renouvelons les « Moules frites », mais sans oublier la galette saucisse et cela, sans réservation.

La soirée sera animée par l'Orchestre « Alexandre Monnier ». Pendant cette soirée, vers 23 heures, un feu d'artifice sera tiré pour illuminer le ciel de Saint-Médard !

Le dimanche 23, à partir de 7 heures, au même endroit, aura lieu un vide-grenier, pour terminer ce week-end festif. Réservation au 06 75 03 63 80 - Restauration sur place.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent activement au bon déroulement de ces manifestations, sans qui, le Comité des Fêtes ne pourrait pas subsister.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour préciser que toute personne souhaitant apporter son aide sera la bienvenue et peut se faire connaître auprès des membres du Comité des Fêtes.

La Présidente, Sabrina Denais

La troupe se m'Art

Après six mois de répétitions dans la bonne humeur et la convivialité, la Troupe se m'Art était prête à jouer devant son public toujours de plus en plus nombreux. Toutes les séances étaient complètes. L'auteur de la pièce nous a fait la surprise de venir nous voir jouer. Après les représentations, nous avons convié le public à rester avec nous pour nous donner leurs impressions à chaud autour d'un pot de l'amitié.



Nous commençons déjà à lire de nouvelles pièces afin de choisir celle qui vous donnera de la bonne humeur l'année prochaine.

La Troupe se m'Art

Korason

Korason a effectué sa quatrième année avec brio, accueillant pour l'année au sein de ses ateliers de claquettes, percussions, théâtre et dessin, 87 inscrits au total, dont 49 enfants et 53 Médardais.

Sa fête de fin d'année aura lieu sur deux jours, les 6 et 7 juin 2015, avec expositions des ateliers dessin, spectacle de claquettes et percussions corporelles le samedi soir et deux représentations des ateliers théâtre le dimanche.



A la rentrée 2015, Korason maintient ses activités sur les mêmes créneaux avec, au programme : claquettes, percussions corporelles, dessin et théâtre. Les activités s'adressent à tous les âges, dès 7 ans. Tous les détails sont sur le site www.korason.fr.

Des stages pourront également être organisés dans chacune des disciplines. Surveillez l'agenda, suivez-nous sur Facebook ou contactez-nous sur contact@korason.fr pour vous inscrire sur notre mailing list !

L'Assemblée Générale aura lieu vers la fin septembre, n'hésitez pas à nous rejoindre au sein de l'association !

D'autre part, Korason servira de relai au festival Val d'Ille en scène, pour accueillir un spectacle jeune public le mercredi 30 septembre, La Note Magique par la Compagnie Dounia.

Infos/renseignements :

www.korason.fr - contact@korason.fr

> Vie Associative

Chlorophylle

Les Incroyables Comestibles de Saint-Médard-sur-Ille

Le Groupe des Incroyables Comestibles lancé le 28 février 2015 par l'association Médardaise «Chlorophylle» est constitué pour le moment d'une douzaine de personnes. Des premiers bacs à planter ont déjà été implantés place de l'église et derrière les logements près de la salle polyvalente.

Les premiers plants (tomates, courgettes, salade, persil, fraisiers etc) y ont déjà fait leur apparition.

Prochainement, 2 nouveaux bacs seront fabriqués et installés dans les mêmes lieux. Il ne tient qu'à vous Médardais d'y planter ce que vous voulez.



Le principe est simple, on plante, on arrose et on récolte. Et si vous passez près d'un bac dont les plants ont besoin d'eau, un petit geste leur fera du bien.

Vous avez un peu de temps libre? Investissez-vous! Vous aimez bricoler? Aidez-nous à faire des bacs à plantes! Vous avez des graines, des plants en trop? Offrez les et rejoignez nous!

D'autres lieux publics ont été repérés et sont susceptibles d'être investis pas les Incroyables Comestibles. Résidence des genêts, clos de la fontaine, clos des pommiers, pré du four, etc. Si vous voulez rejoindre notre groupe, c'est avant tout des moments de partage.

Chlorophylle et le centre de loisirs de Saint-Médard ont participé à l'opération «Nature en Jeux» le jeudi 23 avril à Rennes

Un succès pour une première participation. Cette rencontre inter-centres de loisirs organisée par l'Association Bretagne Vivante et la Direction de Jeunesse et sports a lieu chaque année à Rennes à l'Ecocentre de la Taupinais et regroupe tous les centres de loisirs d'Ille et Vilaine qui se sont inscrits dans cette démarche dont le thème pour 2015 était «La Nature c'est Beurk!». L'objectif était pour les enfants de fabriquer un jeu sur ce thème pendant l'année et de le présenter lors de la journée des rencontres.

Pour ce faire, l'association Médardaise «Chlorophylle» a réalisé quelques journées d'animations sur ce thème depuis novembre 2014 avec le centre de loisirs de St Médard afin de donner aux enfants des idées pour fabriquer ce jeu. Au final, un jeu est né en avril : «La boîte à Beurk!»

Un jeu de découverte tactile qui a été le plus apprécié et qualifié du jeu le plus sensoriel lors de la rencontre du 23 avril parmi les 13 autres centres de loisirs. Pour preuve l'article de O.F du 27 avril dont la photo représente le jeu fabriqué par l'équipe de Saint-Médard. Merci à Dylan, animateur du centre de loisirs qui a su exploiter les ressources proposées et bravo aux enfants qui ont participé activement lors de la fabrication et de la présentation de ce jeu à cette grande aventure.



Pour information : La Communauté de Communes du Val d'Ille était bien représentée ce jeudi 23 avril 2015 :

- Centre de loisirs de Langouët : le jeu le plus rigolo ;
- Centre de loisirs de Montreuil-le-Gast : le jeu le plus crassou ;
- Centre de loisirs de Saint-Médard-sur-Ille : le jeu le plus sensoriel.

Contactez-nous :

asso.chlorophylle@free.fr ou 02 99 55 59 93.

> Vie Associative

Tennis de table

La saison 2014-2015 vient de toucher à sa fin

Malheureusement l'équipe 1 n'arrive pas à se maintenir en PR (pré régionale et meilleure division départementale) mais elle a bien bataillé avec une victoire et un match nul.

Pour le reste, QUE de résultats...

L'équipe 2 remonte en D2 et a pu participer aux titres départementaux par équipes. Et là, elle n'échoue qu'en quart de finale contre une équipe très relevée.

Les deux autres équipes finissent dans le milieu de tableau de D4 mais le niveau moyen des joueurs de Saint-Médard a bien augmenté et laisse apparaître une possible montée pour la prochaine saison.

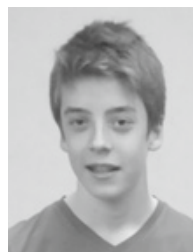
Pour les jeunes, une belle surprise!

Le week-end du 1^{er} mai, nous sommes allés dans la Drôme à Valence pour le championnat de France.



Léane, en benjamine, nous réussit un magnifique parcours en finissant 1^{re} de poule et en gagnant sèchement les quarts et les demi-finales par 3 à 0. Elle échoue en finale par 3 à 1 dans un match qui aurait pu tourner à notre avantage fin du quatrième set. C'est tout de même une très belle deuxième

place pour Léane, donc, vice-championne de France et pour le Tennis de Table de Saint-Médard.



Sur ce même week-end, Yves était en compétition en minime garçon. Il finit deuxième de poule en remportant un match mal embarqué 3 à 2 (perdant 0 à 2). Par contre, il perd en huitième de finale le dimanche matin, n'ayant malheureusement pas réussi à enchaîner les 2 jours de compétition.

Nouvelle Dynamique, nouveaux créneaux

Mardi de 18 h 30 à 20 h : Jeunes de 9 à 15 ans

Mardi de 20 h à 21 h 30 : Jeunes et Adultes compétitions

Mercredi de 18 h à 19 h 30 : Jeunes de 7 à 8ans

Mercredi de 18 h à 19 h 30 : « Only girl » de 9 à 17ans

Mercredi de 19 h 30 à 21 h 30 : Adultes Loisirs

Vendredi de 18 h 30 à 20 h : Jeunes de 9 à 15ans

Vendredi de 20 h 30 à 22 h : Jeunes et Adultes compétitions

En étude, la possibilité d'ouvrir à tous les médardais certains dimanches. Pour toutes informations ou inscriptions, venir au forum des associations début septembre ou par mail cedric.tt.saintmedard@gmail.com ou au 06 73 05 68 14. Bonnes vacances.

Des épreuves combinées à la marche,

l'Asphalte est omniprésente dans toutes les disciplines!

Les 11 et 12 avril dernier ont eu lieu les départementaux des épreuves combinées à Lannion, où le club de l'Asphalte Guipel Athlétisme était représenté par 8 membres qui ont pu s'exprimer sur 4 à 10 épreuves en fonction des catégories. Ce combiné s'est achevé de manière traditionnelle par une course 800, 1000 ou 1500 m selon les catégories.

Au final, le club assure un doublé sur le podium avec Noalig Wyckens 2^e en catégorie minime fille et Ewen Wyckens 3^e en catégorie cadet. En plus des médailles, les jeunes du club ont globalement amélioré la plupart de leur performance. Le même type d'épreuve s'est déroulé les 16 et 17 mai à Saint-Malo mais au niveau régional!

Cela nous rappelle également la qualification de Eve-Pernelle Mingot aux combinés hivernaux pour le match Interligue avec l'équipe de Bretagne.

En plus des compétitions estivales planifiées, le club a participé au trail de Guitté en faveur du don d'organes et à la marche annuelle contre les maladies rares « *Marchons ensemble pour vaincre les maladies rares* » à Cherruex.

D'autre part, le club a coorganisé une randonnée à Guipel au profit de l'arthrite juvénile, où les bénéfices



sont reversés à l'association Kourir. Ce parcours très nature, a permis de découvrir une partie de la campagne Guipelloise et les sentiers qui longent le canal.

Le 19 juin a eu lieu la rétrospective sportive et l'assemblée générale du club.

Les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Emmanuel Wyckens pour l'Asphalte Guipel Athlétisme
06 88 22 19 88 - 02 99 55 69 39
Mail : asphalteguipel@gmail.com
<https://sites.google.com/site/asphalteguipel/home>

> Les Informations

Agenda

• 8 juillet à 11 h Place de l'Église : « *Mes mains et mes pieds n'en font qu'à leur tête* » : spectacle destiné à un public de 6 mois à 4 ans par la compagnie « *Les Troubaquoi?* »

• Week-end des 22 et 23 août : fête communale autour de la salle des sports : moules-frites et galettes saucisses le samedi soir suivies d'un feu d'artifice et d'un bal, puis le dimanche, vide greniers.

• Vendredi 4 septembre à 19 h : forum des associations à la salle des sports.

• Samedi 19 septembre, Classes 5 :
11 h : dépôt de gerbe - 11 h 15 : photo
11 h 45 : vin d'honneur - 13 h : repas, salle des fêtes
20 h : galettes-saucisses et bal

• Samedi 26 septembre à 20 h 30 : « *Rencontre Arts vivants* » à la salle polyvalente : concert de 4 formations musicales locales. Participation libre et réservation conseillée.

• Lundi 5 octobre à 13 h 30 : concours de belote du club de l'Amitié à la salle des fêtes.

• Jeudi 15 octobre à 14 h : pièce de théâtre « *Juliette aux pays des embuches* » suivie par un débat avec des professionnels de la santé et des services à domicile à la salle polyvalente.

• Dimanche 18 octobre : après-midi expo-diaporama spéléo à la salle polyvalente par l'asso 35 des Saint-Médard de France.

• Mercredi 11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918 par les anciens combattants, suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente et d'un repas.

• Dimanche 15 novembre : braderie puériculture par Les Korrigans à la salle des sports.

• Dimanche 22 novembre : puces couturières et bourse aux végétaux à la salle des sports

État civil

Naissances

10 avril, Owen DELALLÉE, Montgermont

3 mai, Liv LE COZ, La Maison Blanche

16 mai, Manon TREMORIN, 8, rue de Brou

23 mai, Soya DELAMARD, Le Tertre d'Ille

29 mai, Bartholomé REGNAULD, La Vallée du Tertre

Décès

19 mars, Daniel FELIOT, La Bruyère, 68 ans

31 mars, Antoinette SIMON v^{ve} HERBEL, 3, rés. des Genêts, 86 ans

4 mai, Gérard BRETEIL, Beauregard, 52 ans

Erratum : 29 décembre, Pierrick LETOURNOUX, La Rabetterie, 49 ans

Urbanisme

Permis de construire

Accordés :

LEROUX Philippe, Le Tertre d'Ille, abri voiture ossature bois

RENAULT - CLEMENT, lotissement des Poiriers, maison individuelle

MALEUF Jérôme, lotissement des Poiriers, maison individuelle

RENAULT - BONAMY, lot. des Poiriers, modification garage

GAEC de la Budancelle, La Budorais, extension bâtiments agricoles

YVON David, La Champironnerie, extension d'habitation

DUBERT - NOURRY, lotissement des Poiriers, maison individuelle

L'CEILLET - BOISSIERE, lotissement des Poiriers, maison individuelle

NEOTOA, lotissement des Poiriers, 10 maisons en auto construction

LEON Yannick, 5 rue du Pré du Four, suppression terrasse couverte

Refusé :

BREIZH GEO IMMO, La Fontaine de Brou, division de terrain à bâtir

Déclarations préalables

Sans opposition :

ESPACIL HABITAT, 11 à 25, Clos de la Fontaine,

ravalement des façades

GADBOIS Michel, 1, rue des Ecoles, panneaux photovoltaïques

CALENGE Daniel, 19, résidence des Genêts, isolation extérieure

HUET Laurent, Les Préaux, panneaux solaires

Artisans (complément au tableau publié dans le numéro précédent)

Entreprise	Gérant	Adresse	Téléphone
Plombier, chauffagiste, électricien	M. Jean-Luc GÉRARD	Beauregard	06 47 75 88 07
Créatrice textile	M ^{me} Anne-Sophie LAINNEMÉ	Les Trois Fontaines	06 62 84 40 85

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h. Une permanence est assurée par les conseillers municipaux le samedi matin de 10 h 30 à 12 h. Le maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Finances, affaires scolaires et culture : Laurence Moiré - moire@smdsi.fr

Bâtiments et voirie : Romain Lemarchand - lemarchand@smdsi.fr

Assainissement et environnement : Guillaume Boulassier - boulassier@smdsi.fr

Affaires sociales et associations : Régine Ledreux - ledreux@smdsi.fr

Délégué communication : Stéphane Quernec - quernec@smdsi.fr

Délégué travaux : Michel Bulet - bulet@smdsi.fr

Un abonnement sur demande à la lettre d'information en ligne est possible auprès de mairie@smdsi.fr